

# Analyse de la politique de l'éducation

POL5891-40 - Hiver 2014

Chargé de cours : Samuel Vaillancourt

[vaillancourt.samuel@uqam.ca](mailto:vaillancourt.samuel@uqam.ca)

[samuel.vaillancourt@umontreal.ca](mailto:samuel.vaillancourt@umontreal.ca)

## Description officielle du cours

Évolution des structures politiques et administratives qui servent la mission éducative de l'État. Rôle et pouvoirs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des commissions scolaires, des établissements. Présentation et analyse des politiques de l'éducation. Le fait organisationnel dans le système scolaire québécois. La problématique du changement dans la société éducative.

## Objectifs du cours

La démarche d'ensemble de ce cours est centrée sur l'analyse de l'action publique en éducation, c'est-à-dire sur le fait de saisir le caractère politique de l'éducation, par ses politiques, ses institutions et ses acteurs. Les étudiant(e)s seront appelé(e)s à :

- ❖ utiliser des outils conceptuels et méthodologiques afin d'appréhender les spécificités de l'action publique en éducation ;
- ❖ comprendre la dynamique de construction de l'action publique en éducation (mise sur agenda d'enjeux éducatifs, formulation et mise en œuvre des politiques) ;
- ❖ acquérir une connaissance générale du système éducatif québécois et de l'influence politique de l'éducation sur la société québécoise ;
- ❖ analyser les institutions scolaires comme lieux d'exercice du pouvoir.

## Modalités d'enseignement

Le cours est fondé sur une formule d'enseignement mixte qui vise à allier exposés magistraux et travail en groupe. Les exposés magistraux sont construits afin d'éclairer les thématiques abordées dans chacun des modules. Le travail en groupe est fondé sur l'approfondissement de la thématique abordée par une discussion dirigée. Des conférenciers (acteurs du milieu de l'éducation) **pourraient alors être présents**. La réussite d'une telle formule dépend de l'implication des étudiant(e)s lors de chaque séance, ce qui repose d'abord sur la lecture et la maîtrise des textes obligatoires.

## Évaluations

### 1. Examen maison de mi-trimestre (30%)

Cet examen porte sur la première partie du cours. Il vise à évaluer la maîtrise des notions présentées lors des séances 2 à 7 et la capacité à formuler un raisonnement critique sur celles-ci. L'étudiant(e) doit répondre à deux questions sous la forme de courtes dissertations critiques (~ 1000 mots).

### 2. Résumés de lecture et discussions (30%)

Chaque étudiant(e) doit faire le résumé de deux des lectures obligatoires (15%). Il s'agit de présenter de manière synthétique le problème abordé, la thèse de l'auteur et les principaux arguments. De plus, l'étudiant(e) doit suggérer une question ou une réflexion afin d'alimenter la discussion à partir du texte présenté. Lors d'une séance liée à l'une des lectures résumées par l'étudiant(e), il ou elle sera responsable d'animer la discussion et de faire une synthèse des interventions de ses collègues (15%, incluant la participation aux autres discussions).

### 3. Travail de synthèse (40%)

Il s'agit d'une synthèse (~ 4000 mots ; 35 %) portant soit sur une politique éducative, une institution éducative ou le rôle politique d'un acteur de l'éducation. Il est possible de réaliser ce travail seul ou en dyade. Les étudiant(e)s doivent convenir d'un problème ou d'un thème précis afin d'aborder le sujet choisi. Un plan d'écriture (1 page ; 5%) doit être déposé avant la sixième séance.

## Organisation du cours

Dans la première partie du cours, les séances visent à outiller les étudiant(e)s afin de développer une compréhension générale de l'action publique en éducation et du système éducatif québécois. Dans la seconde partie du cours, les séances sont thématiques et mettent l'accent sur des cas appliqués qui couvrent divers aspects de l'action publique en éducation. Pour chaque séance sont indiquées les lectures obligatoires (✓) et les lectures complémentaires (❖).

### Partie 1 : vue d'ensemble

#### **Séance 1 - Introduction**

Présentations du chargé de cours et des étudiant(e)s ; introduction aux thématiques du cours ; présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation.

#### **Séance 2 – Différentes perspectives d'analyse de l'action publique en éducation**

Survol de différentes démarches en ce qui a trait à l'étude de l'action publique en éducation. Comment envisager le rapport entre politiques et pratiques éducatives ?

- ✓ Lessard, C., Desjardins, P.-D., Schwimmer, M. & Abdoulaye, A. (2008). Les politiques et les pratiques en éducation: un couplage problématique. Une perspective anglo-américaine. *Carrefours de l'éducation*(1), 155-194.
- ❖ Cherryholmes, C.H. (1988). Theory and Practice. Dans *Power and Criticism: Poststructural Investigation in Education*. New-York: Teacher College Press.
- ❖ van Haecht, A. (2005). Pour un renouvellement théorique ancré dans la continuité. *Éducation et sociétés*, 16(2), 23.

#### **Séance 3 – Outils conceptuels et travail de définition de l'objet d'étude**

Travail de définition qui doit permettre d'éclairer certaines notions utilisées au cours des séances subséquentes.

- ✓ Buisson-Fenet, H. (2007). L'éducation scolaire au prisme de la science politique : vers une sociologie politique comparée de l'action publique éducative? *Revue internationale de politique comparée*, 14(3), 385.
- ❖ Carpentier, A. (2012). Les approches et les stratégies gouvernementales de mise en œuvre des politiques éducatives. *Éducation et francophonie*, 40(1).
- ❖ Hassenteufel, P. (2008). Introduction. Dans *Sociologie politique: l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- ❖ Phillips, D. & Ochs, K. (2003). Processes of Policy Borrowing in Education: some explanatory and analytical devices. *Comparative Éducation*, 39(4), 451-461.

#### **Séance 4 – Système éducatif québécois I : trajectoire institutionnelle**

Présentation générale du système éducatif québécois dans une perspective sociohistorique. Survol de l'évolution institutionnelle du système éducatif en mettant l'accent sur ses principaux points d'inflexions politiques.

- ✓ Charland, J.-P. (2005). Les institutions d'enseignement. dans *Histoire de l'éducation au Québec : de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*. Saint-Laurent, Québec : Éditions du Renouveau pédagogique.
- ❖ Curtis, B. (2012) Governing through Education. Dans *Rulling by Schooling Quebec*. Toronto: University of Toronto Press.
- ❖ Lenoir, Y. (2005). Le «rapport Parent», point de départ de l'ancrage de l'école québécoise dans la logique anglophone nord-américaine. *Canadian Journal of Éducation/Revue canadienne de l'éducation*, 28(4), 638-668.
- ❖ Rocher, G. (2004). Un bilan du Rapport Parent: vers la démocratisation. *Bulletin d'Histoire politique*, 12(2), 117-128.

### **Séance 5 – Système éducatif québécois II : organisations scolaires et cadre législatif**

Présentation des principales organisations du système éducatif actuel, ainsi que du cadre législatif qui constituent l'encadrement formel.

- ✓ D'Arissio, D. (2012). Survo statistique du territoire scolaire québécois. Dans Letocha, D. & Parent, F. (ed.) L'éducation en péril : Pour mieux penser le «printemps érable». *Les Cahiers de Fernand Dumont*. Trois-Rivières : Fides.
- ✓ Proulx, J.-P. (2009). Introduction au système éducatif du Québec. Dans *Le système éducatif du Québec*. Montréal : Chenelière éducation.
- ❖ Lessard, C., Henripin, M., Larochelle, M. (2007). Les politiques d'éducation au Québec : 1990-2003. Dans Chan, A.S., Fisher, D., & Rubenson, K. (ed.). *The evolution of professionalism: Educational policy in the provinces and territories of Canada*. Centre for Policy Studies in Higher Education and Training.

### **Séance 6 - Interlude : méthode de recherche, révision et préparation du travail de synthèse**

Séance qui vise à faire la transition vers la seconde partie du cours. Quelques repères méthodologiques de base y sont présentés (sur l'étude de cas et la comparaison appliquées à la politique de l'éducation). Il s'agit aussi de discuter des projets de travaux de synthèse proposés par les étudiant(e)s et de répondre aux questions sur l'examen maison de mi-trimestre (voir la section Évaluations).

- ❖ Karsenti, T. & Demers, S. (2000). L'étude de cas. Dans Karsenti, T., & Savoie-Zajc, L. (ed.) *Introduction à la recherche en éducation*. Sherbrooke: Éditions du CRP.

## Partie 2 : études thématiques

### **Séance 7 - Politiques linguistiques et éducation : La loi 101 et l'école**

- ✓ Mc Andrew, M. (2002). La loi 101 en milieu scolaire: impacts et résultats. *Revue d'aménagement linguistique–Hors série. L'aménagement linguistique au Québec: 25 ans d'application de la Charte de la langue française*.
- ❖ Rocher, G. (2002). Les dilemmes identitaires à l'origine de l'engendrement de la Charte de la langue française. *Revue d'aménagement linguistique–Hors série. L'aménagement linguistique au Québec: 25 ans d'application de la Charte de la langue française*, 17-24.

### **Séance 8 - Politiques curriculaires et services éducatifs : le Renouveau pédagogique**

- ✓ Brassard, A. (2005). La gestion de la transformation : regard sur l'expérience québécoise de réforme du curriculum. Dans D. Biron, M. M. Cividini & J. F. Desbiens (dir.), *La profession enseignante au temps des réformes*. Sherbrooke: Université de Sherbrooke.
- ❖ Popkewitz, T.S. (1997). The production of reason and power: Curriculum history and intellectual traditions. *Journal of Curriculum Studies*, 29(2), 131-164.

### **Séance 9 - Égalité des chances : les politiques d'intervention en milieu défavorisé**

- ✓ Deniger, M.A. (2012). Les politiques québécoises d'intervention en milieux scolaires défavorisés: regard historique et bilan critique. *Revue française de pédagogie: Recherches en éducation*(178), 67-84.
- ❖ Duru-Bellat, Marie. (2003). La Genèse scolaire des inégalités sociales. Dans *Inégalités sociales à l'école et politiques éducatives*. Paris UNESCO, Institut international de planification de l'éducation.
- ❖ Felouzis, G. (2009). Systèmes éducatifs et inégalités scolaires : une perspective internationale. *Sociologies*.

### **Séance 10 - Nouvelle gestion publique et éducation : la GAR**

- ✓ Dembélé, M., Goulet, S., Lapointe, P., & Deniger, M.-A. (2013). Perspective historique de la construction du modèle québécois de gestion scolaire axée sur les résultats. Dans C. Maroy (Ed.), *L'école à l'épreuve de la performance. Les politiques de régulation par les résultats: trajectoires nationales, usages locaux*. DeBoeck.
- ❖ Maroy, C., Mathou, C., Vaillancourt, S. & Voisin, A. (à paraître). La construction de la politique de "Gestion axée sur les Résultats" au Québec : récits d'action publique et trajectoire de la politique. *Éducation comparée* (numéro à paraître).

### **Séance 11 - Utilisation politique des tests internationaux : PISA**

- ✓ Mons, N. (2008). L'évaluation des politiques éducatives. Apports, limites et nécessaire renouvellement des enquêtes internationales sur les acquis des élèves. *Revue internationale de politique comparée*, 14(3), 409-423.
- ❖ OCDE. (2012). *Principaux résultats de l'Enquête PISA 2012 : Ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent*. OCDE : Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves.

### **Séance 12 – Instruments statistiques : l'enjeu du décrochage scolaire**

- ✓ Doray, P., Prévost, J.G., Delavictoire, Q., Moulin, S., & Beaud, J.P. (2011). Usages des statistiques et actions publiques: les politiques de lutte contre le décrochage scolaire au Québec. *Sociologie et sociétés*, 43(2), 202-221.
- ❖ Léger, recherche, stratégie, conseil (octobre, 2013). Sondage de la Fondation Lucie et André Chagnon sur la valorisation de l'éducation et de la persévérance scolaire.

### **Séance 13 - Forum d'action publique : le Conseil supérieur de l'éducation**

- ✓ Saint-Pierre, C. (2006). Entre recherche, pratique et politique: le Conseil supérieur de l'éducation du Québec, une démarche originale. *Revue française de pédagogie*, 73-84.
- ❖ Conseil supérieur de l'éducation. (2007). *Plan stratégique 2007-2011*. Québec : CSE.

### **Séance 14 - Contestation et action publique : le financement de l'éducation supérieur au Québec**

- ✓ Maroy, C., Doray, P. & Kabore, M. (à paraître). La politique de financement des universités au Québec à l'épreuve du Printemps « érable ».
- ❖ Moussaly-Sergieh, K., & Vaillancourt, F. (2007). Le financement des institutions d'enseignement postsecondaire au Québec, 1961-2005. *McGill Journal of Education/Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 42(3)

### **Notes**

#### **Grille de conversion département de science politique**

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5]
A-	[84,5 – 88,5]
B+	[81,5 – 84,5]
B	[78,5 – 81,5]
B-	[74,5 – 78,5]
C+	[71,5 – 74,5]
C	[68,5 – 71,5]
C-	[64,5 – 68,5]
D+	[62,5 - 64,5]
D	[59,5 – 62,5]
E	[0 – 59,5]

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.